

MINSINF - Introduction

INTRODUCTION

Introduction

La mineure d'accès en sciences informatiques vous offre:

- une solide formation de base vous permettant de vous approprier les fondements en sciences informatiques
- un accès facilité pour le master en sciences informatiques, moyennant des compléments de formation.

Bloc
annuel

2 3

○ LEPL1402

Informatique 2

Sébastien Jodogne
Ramin Sadre
Pierre Schaus

PR

En BAC2

Une inscription en BAC2 via le web, permet d'enchaîner directement avec l'inscription à l'option. (l'étudiant doit d'abord être inscrit en BAC2 avant de s'inscrire à une option)

Si ce moyen n'est pas utilisé, l'étudiant à accès à l'inscription à l'option via son bureau virtuel (accéder au portail UCL, s'identifier, cliquer sur "mon bureau, ...").

L'étudiant qui recommence son BAC2 est automatiquement ré-inscrit.

En BAC3

Lors de leur inscription en troisième année de bachelier (BAC3), les étudiants sont automatiquement inscrits à la seconde partie de l'option suivie en seconde année (BAC2). Il en est de même pour les étudiants qui recommenceraient leur troisième année de bachelier (BAC3).

Toute demande de dérogation à cette règle est à présenter au conseiller aux études du programme de bachelier suivi. Inscription aux activités de la mineure

1. L'inscription aux activités (aux cours) de l'option se fait en même temps que l'inscription aux activités (cours) de la majeure. 2. Pour des raisons liées aux prérequis, les activités doivent être suivies dans l'année indiquée dans le programme détaillé. 3. Pour le cours au choix, il est recommandé de s'informer auprès de la personne de contact pour effectuer un choix judicieux lorsque l'étudiant souhaite se réorienter ultérieurement vers le master en sciences informatiques. Horaire des cours L'étudiant est invité à consulter son [horaire de cours](#) en ligne. Supports disponibles Pour tout problème lié à l'organisation de cette mineure, veuillez envoyer un email à la personne de contact. Organisation des examens

1) Inscription aux examens

Pour prendre inscription aux examens relatifs à la mineure, l'étudiant suit les dispositions prises par le secrétariat de sa Faculté d'origine. Pour "réserver" une plage horaire d'interrogation dans le cas d'un examen oral, l'étudiant est invité à contacter le Secrétariat EPL. 2) Consultation des horaires d'examen

L'étudiant est invité à consulter le site de l'EPL <https://uclouvain.be/353726.html> .